



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 052-2022
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.65

Déposée le : 09.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Remund (Mittelhäusern, Les Verts) (porte-parole)
von Arx (Schliern b. Köniz, pvl)
Egger (Hünibach, PS)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)
Riem (Iffwil, Le Centre)
Schilt (Utzigen, UDC)
Flück (Interlaken, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 922/2022 du 7 septembre 2022
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Potentiel de la chaleur solaire à distance dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'évaluer le potentiel de la chaleur solaire à distance dans le canton de Berne ;
2. d'étudier la faisabilité et les obstacles de la chaleur solaire à distance – également du point de vue de l'aménagement du territoire ;
3. de présenter des pistes de solutions pour construire des réseaux de chaleur solaire à distance, ajouter le solaire thermique aux réseaux existants et surmonter les obstacles actuels.

Développement :

Pour les régions plus densément bâties, l'approvisionnement en chaleur par le biais du chauffage à distance s'avère être le meilleur moyen de décarboner la consommation nécessaire à couvrir les besoins de chaleur. Des transformations et des planifications sont d'ailleurs en cours dans ce sens. Jusqu'à présent, les projets intégraient la chaleur résiduelle des usines d'incinération des ordures ménagères, les eaux lacustres et le bois, mais les communes ne bénéficient pas toutes d'un raccordement à un lac ou de cours d'eau importants. Il faut donc mettre l'accent sur le bois, sachant toutefois que cela ne suffira pas à assurer l'approvisionnement énergétique de l'ensemble des régions densément bâties. L'utilisation des déchets est d'ores et déjà d'actualité et leur volume devrait diminuer à l'avenir par le renforcement de l'économie circulaire.

Il est donc fort probable que ces sources d'énergie ne suffiront pas à couvrir les besoins en chaleur provenant de l'environnement pour alimenter les réseaux à distance, d'où la possibilité de se tourner vers le solaire thermique comme autre source. Les réseaux de chaleur à distance alimentés à l'énergie solaire représentent un potentiel substantiel encore inexploité en Suisse. Au Danemark, ce type de systèmes largement répandu a fait ses preuves. L'Allemagne et l'Autriche peuvent également se targuer d'utiliser de telles installations, alors qu'elles font encore défaut en Suisse et dans le canton de Berne.

Nous demandons au Conseil-exécutif de mettre en évidence le potentiel des systèmes de chaleur à distance alimentés à l'énergie solaire. Le Conseil-exécutif vérifiera en outre la faisabilité de tels systèmes et présentera les obstacles ainsi que les solutions possibles.

Les coûts de production des réseaux de chaleur solaire à distance au Danemark sont faibles et concurrentiels. Sachant que ces installations requièrent des parcs solaires thermiques et des réservoirs d'eau chaude saisonniers tous deux spaciophages et que la place en Suisse est restreinte ou onéreuse (mais il y en aurait), il convient de mettre également en lumière les obstacles sur le plan de l'aménagement du territoire. Les exemples de nos voisins allemands et autrichiens montrent que des variantes moins encombrantes (p. ex. installations solaires thermiques sur les bâtiments) sont tout à fait possibles.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif considère lui aussi que dans les régions densément bâties, les réseaux de chaleur à distance alimentés avec des énergies renouvelables revêtent une importance cruciale pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques fixés pour 2050. Il est disposé à procéder aux évaluations nécessaires (potentiel, faisabilité, obstacles) pour déterminer s'il convient d'intégrer l'énergie solaire aux systèmes de chaleur à distance utilisés dans le canton de Berne. Cette solution présenterait l'avantage d'augmenter la part d'énergies renouvelables alimentant ces systèmes et de ménager, en été surtout, les sources d'énergie qui mettent du temps à se renouveler (p. ex. le bois).

En comparaison avec d'autres ressources énergétiques et compte tenu du potentiel qu'elle présente, l'énergie solaire thermique est encore peu exploitée dans le canton de Berne. De nombreuses toitures et autres surfaces construites qui s'y prêteraient ne sont pas encore équipées pour l'utilisation de l'énergie solaire (thermique et/ou photovoltaïque). Pour les gestionnaires ainsi que les utilisatrices et utilisateurs des réseaux de chaleur à distance, le solaire thermique représente un moyen à la fois économique et écologique de soutenir la production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude. Il faut donc impérativement examiner la possibilité d'ajouter de l'énergie solaire thermique aux réseaux de chaleur à distance, puis procéder aux travaux correspondants lorsque la situation le permet, en particulier dans les régions densément bâties où de tels réseaux existent déjà ou pourraient être construits.

Destinataire
– Grand Conseil